

Compte-rendu de la visite de la DG dans le 95

Le lundi 4 novembre 2024, Amélie Verdier, Directrice Générale de la DGFIP, a rencontré les représentants des organisations syndicales de la DDFiP 95 après avoir rendu visite au SIE et PDP de Cergy.

Dans la ligne du dialogue social tel qu'il existe à la DGFIP, l'entrevue a débuté à 16h30 (au lieu de 16h...) et a duré 30 minutes.

Elle a débuté en écoutant les demandes des OS et a dit qu'elle a déjà eu connaissance du tract de la CGT (voir par ailleurs). Nous lui avons répondu qu'il était destiné aux collègues du SIE et du PDP et que nous avions des questions pour elle.

Nous ne sommes pas revenus sur ce qui a été dit en bilatérale avec notre syndicat national, notamment sur la casse du service public et ses graves conséquences sur les conditions de travail des collègues.

Nos questions se sont donc portées sur les problématiques locales et :

- si elle connaissait le nombre de services des finances publiques (centre des impôts et trésoreries) qu'il y avait dans le Val d'Oise en 2005 ? ---> 39
- si elle savait combien il en restera en septembre 2025 ? ---> 10 !!!
- si elle connaissait le nombre d'emplois vacants dans les SIP du 95 au 01/09/2024 ? ---> 50,4 ! et qu'à ce nombre, il faut ajouter 39 emplois supprimés dans ces mêmes services depuis 2022.
- si elle savait que 2 collègues C ont renoncé au bénéfice du concours B car les affectations trop loin de leur domicile (Sarthe et Finistère) ? Et que ces collègues sont 2 femmes dont une qui est maman isolée avec 2 enfants en bas âge alors même que le rapport de l'assistante sociale du 95 a bien montré que ce sont les collègues femmes qui ont le plus bénéficié des aides sociales dans le Val d'Oise, c'est dire le poids de la décision qu'elles ont prise ?
Elle qui est la 1ère femme à la tête de cette administration, ne trouvait-elle pas cette situation injuste alors que la DGFIP se targue de se donner tous les moyens pour l'égalité femmes-hommes ? Ces collègues ont été victimes des réformes sur les règles de mutation et de la loi TFP et la suppression des CAP de mutations !

A la dernière question, la DG a répondu qu'elle veillerait à ce que ce genre de situation ne se reproduise plus et qu'il n'est pas normal de renoncer au bénéfice d'un concours. Nous lui avons répondu que nous la prenions au mot (sans grand espoir) et que nous la jugerons à ces actes.

A la déclaration d'une OS sur le manque de reconnaissance des collègues et au recrutement massif de contractuels, elle s'est au contraire félicitée de la substantielle augmentation de rémunération que cette année nous a accordée Bercy. Cet accord serait une reconnaissance du collectif. Pourtant, la grille indiciaire demeure toujours bloquée. Contentons-nous donc de ces quelques miettes ... ! Sur le sujet des contractuels, elle a répondu que c'était une chance d'avoir des contractuels et que la DGFIP devait garder un rôle social. Alors, pourquoi ne pas les titulariser sous le régime statutaire ???

Il ressort donc de cet entretien que pour Madame la Directrice Générale, il n'y aurait que des petites retouches à faire au sein de notre administration, mais tout va très bien Madame la Marquise !

Quoi qu'il en soit, la CGT a pu faire entendre sa voix lors de cette audience, en présentant à la DG nos interrogations mais également les attentes de nos collègues.